

Compte rendu du Conseil municipal du 31 Janvier 2017 à 18h30

Présents : COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, LARTIGUE Jacqueline, LAGARDERE Jean-Louis, BERNARD Isabelle, GARNAUD Jean-Philippe, PEYRUSSON Denis, GUILLON Josiane, TRIAUD Hervé, TENEZ Jean-Michel, MANSION Michel.

Absents avec procuration: SEMPROLI Pascale, LAMBERT Didier, LABBE Sabrina

Absente : GACHON Thérèse

Secrétaire de séance : LAGARDERE Jean-Louis

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Après avoir fait remarquer que la version du compte rendu de Mme LARTIGUE n'était pas la même que la version reçue ultérieurement, Mme BERNARD demande qu'il soit précisé les modalités de sa rédaction..

Christine Lacampagne, secrétaire générale, rédige le compte rendu initial qu'elle transmet au (à la) secrétaire de séance. Après approbation ou modification de sa part, il est transmis aux conseiller(e)s qui formulent ou non leurs observations.

PROJET D'ESPACE PUBLIC QUARTIER DE LA FONDERIE

a) approbation du devis de l'entreprise ESPUNY

Mr Le Maire rappelle que lors de la réunion précédente le devis de Mr ESPUNY n'avait pas été accepté par manque de précision. Par conséquent le devis a été reformulé et précise les travaux suivants :

- Nivellement des déchets de moulage de la fonderie selon le plan fourni par la commune ; modification du profil final autour du lavoir.
- Apport de terre végétale provenant du terrassement de la zone humide (chantier de l'étang de Caroy réalisé par le Syndicat d' Aménagement Versant du Ciron
- Terrassement de la terre sur toute la surface remodelée

Le devis a été établi en suivant les indications et des plans fournis par la commune pour un prix total de 11 400 € TTC.

Le Conseil municipal approuve à la majorité par 12 voix pour et 2 abstentions (Mrs TRIAUD et MANSION) le devis de l'entreprise ESPUNY au montant de 9500 € H.T, 11 400 € TTC.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Sous-Préfet a adressé un mail confirmant que le dossier de demande de subvention DETR est complet pour un montant de travaux de 58 313.50 € H.T et qu'il autorise une subvention de 35 %, soit 20 409, 72 €.

Mr MERIC demande que le panneau de chantier faisant apparaître le logo du Département soit mis en place dans les meilleurs délais.

b) vote de crédits d'investissement anticipés pour financer les travaux

Mme BERNARD demande des précisions concernant ce crédit d'investissement –Il lui est expliqué qu'en attendant le vote du budget il est nécessaire de voter un crédit de dépense correspondant au devis à engager. Les recettes nécessaires seront à trouver dans l'équilibre général du budget 2017, pour l'instant la trésorerie de la commune permet de régler la dépense.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil municipal à la majorité par 12 voix pour et 2 abstentions (Mrs TRIAUD et MANSION) autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de cette dépense (réf art L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

RETROCESSION DES PARCELLES ASSIETTES DE VOIRIE AUTOROUTE A 65

Les sociétés SYSTRA FONCIER et A'LIENOR, veulent procéder aux rétrocessions au profit des communes, des terrains d'assiette des voiries communales rétablies dans le cadre de la construction de l'A 65 qui sont déjà sous la responsabilité des communes mais qui sont encore à ce jour propriété d'A'LIENOR.

Dans le cadre de cette régularisation, en ce qui concerne notre commune, nous ont été communiqué :

- Une copie de la promesse de vente relative à la rétrocession gratuite de terrains d'assiette de voirie,
- Annexes plans matérialisant les parcelles voirie,
- Etat parcellaire.

Par ailleurs, suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier, des excédents de parcelles "vertes" peuvent être proposés à la cession aux riverains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition d'A'LIENOR.
- Autorise Le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Mr MERIC souhaiterait que toutes les références cadastrales qui concernent ces parcelles soient supprimées, ceci implique une seconde procédure de classement de voies privées dans la voirie publique.

Questions diverses :

Mme GUILLON demande que le bornage de sa parcelle avec la commune soit enfin revu et terminé. Mr MERIC se charge de relancer le géomètre.

Mme BERNARD demande que le site Internet de la commune soit mis à jour.

Jean-Michel TENEZ demande la suite donnée au dossier d'emploi pour le club de football. Jean-Louis LAGARDERE précise que le club a procédé au recrutement d'un jeune dans le cadre d'un contrat emploi d'avenir, mais le dossier n'est pas encore finalisé. Jean-Paul MERIC rappelle qu'il convient de mettre en place une convention entre le club et la commune pour la mise à disposition du matériel.

Mme BERNARD demande des précisions sur la panne électrique du foyer qui s'est produite le lundi 30 janvier ; Mr LAGARDERE répond qu'ENEDIS (ex ERDF) est intervenu au niveau du coffret de comptage pour remplacer le coupe circuit complètement calciné suite à plusieurs arcs électriques ainsi que le changement du disjoncteur ; le déplacement et le dépannage sont à la charge d'ENEDIS.

Recyclerie : Denis PEYRUSSON apporte des renseignements sur l'installation de la recyclerie nouvellement installée à BAZAS.

Mme Guillon demande que les documents lui soit transmis sous forme .PDF car elle ne peut les consulter autrement.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 6 mars 2017 à 18h30.

La séance est levée à 20h.